



BIENVENUE CHEZ BEBAT

VOTRE CODE L

Gardez ce code à portée de main lors
de chaque communication avec Bebat.
Ainsi, nous pourrons vous aider encore mieux
et plus rapidement.



Recycler ensemble c'est mieux pour la nature



Que vous soyez un magasin, une entreprise ou un service public : merci de vous être enregistré comme point de collecte et d'ainsi contribuer à un environnement meilleur.

Notre objectif est dès lors de vous faciliter la vie autant que possible.

Comment ? En vous fournissant des unités de collecte gratuites et en assurant un enlèvement gratuit et ponctuel. Dans cette brochure, vous trouverez en outre toutes les informations nécessaires pour profiter pleinement du service de Bebat.

CONSEIL

Gardez toujours à portée de main le code L que vous trouverez sur la couverture de cette brochure et utilisez-le lors de chaque communication avec Bebat.

Nous pourrions ainsi vous aider encore mieux et plus rapidement en cas de questions ou remarques.



CE QUE NOUS FAISONS POUR VOUS

LIVRAISON GRATUITE DE MATÉRIEL DE COLLECTE

Bebat dispose de différents types d'unités de collecte. Votre Field Promotor déterminera avec vous celui qui convient le mieux à vos activités. Nous vous fournirons ainsi l'unité la plus adaptée au type et à la quantité de piles et batteries que vous collectez. Et ce, gratuitement et conformément à toutes les directives en vigueur.

MISE À DISPOSITION D'UNE PLATEFORME DIGITALE GRATUITE

Sur MyBebat.be, vous pouvez demander rapidement et facilement un enlèvement gratuit, gérer vos succursales, demander vos attestations et bien plus encore. Pas encore inscrit ? Faites-le simplement sur <https://mybebat.bebat.be>

En tant qu'entreprise, vous devez pouvoir présenter une attestation de recyclage certifiant que vous faites correctement recycler vos piles et batteries, ces dernières faisant partie d'un flux de déchets distinct. Si vous êtes un point de collecte Bebat, l'organisation veille à ce que vous satisfassiez à cette obligation sur le plan légal. C'est donc un souci en moins pour vous.

ENLÈVEMENT GRATUIT DE VOS PILES ET BATTERIES

Si vous nous contactez pour un enlèvement, nous viendrons gratuitement ramasser vos piles et batteries usagées dans les cinq jours ouvrables. Une demande d'enlèvement peut être introduite de différentes manières. Vous trouverez tous les détails pour l'enlèvement au dos de cette brochure.

CE QUE NOUS ATTENDONS DE VOUS

UNE UNITÉ DE COLLECTE VISIBLE

Placez les unités à un endroit facilement accessible. Pratique pour vos clients et collègues, encore plus pratique pour nos collaborateurs chargés de l'enlèvement des piles et batteries. Évitez donc de les mettre en haut d'un escalier ou sur une plateforme surélevée s'il n'y a pas d'ascenseur ou d'autre moyen à disposition.

UN POINT DE COLLECTE DISTINCT

Veillez à ce que votre point de collecte se remarque. Vous pouvez obtenir des affiches, des autocollants et autre matériel par le biais de notre centre de téléchargement informatif <https://mybebat.bebat.be>

UNE UNITÉ DE COLLECTE SÈCHE ET ORDONNÉE

Gardez l'unité de collecte propre et en ordre.

ASTUCE : évitez que les gens n'y jettent d'autres types de déchets en plaçant une poubelle à proximité de votre unité de collecte.

Veillez à ce que l'unité de collecte soit placée dans un endroit sec, de sorte que l'eau (de pluie) ne puisse s'y infiltrer.

QUELLES PILES ET BATTERIES POUVEZ-VOUS COLLECTER ?

Plusieurs sortes de piles et batteries peuvent être collectées. Tout dépend du format, de la composition et du type de pile. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des piles et batteries qui peuvent ou non être déposées dans l'unité de collecte. Nous aimerions pouvoir compter sur vous pour veillez au bon respect de ses règles.



LES PILES POUVANT ÊTRE DÉPOSÉES DANS L'UNITÉ DE COLLECTE :

- Les piles domestiques intactes qui passent dans l'ouverture de l'unité de collecte.
- Les piles de 9 et 4,5 volts, en recouvrant de préférence les pôles de papier collant.



LES PILES NE POUVANT PAS ÊTRE DÉPOSÉES DANS L'UNITÉ DE COLLECTE :

- Les piles et batteries visuellement endommagées : les piles gonflées, qui coulent, fendues, perforées et/ou sans étiquette.
- Les autres déchets tels que les cartouches d'encre, les ampoules, les lames de rasoir, les aiguilles médicales et les appareils électro. Prévoyez une poubelle pour les tickets de caisse et tout autre déchet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous vendez, produisez et/ou importez des (appareils fonctionnant avec des) piles ou batteries, vous êtes dans l'obligation de vous enregistrer et de déclarer vos piles ou batteries. Vous n'êtes pas sûr d'être concerné ?

Surfez sur <https://info.bebat.be/fr/lobligation-de-reprise-legale>, faites notre test et découvrez si vous devez satisfaire ou non à l'obligation de reprise légale.

CONSEILS POUR UNE COLLECTE EN TOUTE SÉCURITÉ

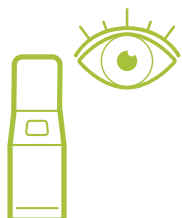
Même lorsque les piles ou batteries ne sont plus utilisées et/ou usagées, elles peuvent toujours contenir une tension résiduelle. La prudence est donc de mise. Voici quelques conseils pour éviter de prendre des risques :



Utilisez uniquement les unités de collecte Bebat pour la collecte des piles ou batteries usagées.



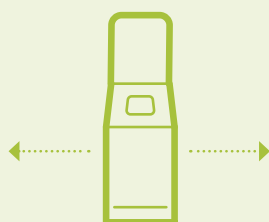
CONSEIL : installez l'unité de collecte à un endroit bien en vue et placez une poubelle à proximité pour éviter que d'autres déchets n'y soient jetés.



Placez l'unité de collecte Bebat à un endroit fréquenté où un contrôle social peut être exercé.



Faites régulièrement enlever vos unités de collecte.
CONSEIL : demandez un enlèvement lorsque l'unité est remplie à près de 80 %.



Veillez à ce que l'endroit où elles sont placées soit suffisamment aéré et tenez-les éloignées des bacs de collecte pour les papiers, les huiles, les bombes aérosols et tout autre matériel inflammable.



Évitez de mélanger les piles à d'autres déchets, surtout des matériaux conducteurs ou inflammables.



N'exposez pas les unités de collecte Bebat à l'humidité ni à des températures extrêmes.



Évitez tout contact avec la peau et les yeux si vous avez des piles rouillées ou qui coulent. Vous êtes malgré tout entré en contact avec des piles rouillées et/ou qui coulent ? Lavez-vous soigneusement les mains et rincez-les abondamment à l'eau froide.



QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈMES ?

- En cas d'incident (fumée, odeur de brûlé, chaleur, flammes), suivez votre procédure de sécurité incendie.
- Veillez en premier lieu à la sécurité de toutes les personnes présentes dans les environs.
- Si vous pouvez encore maîtriser l'incident sans risque, recouvrez par exemple les piles et batteries de sable sec ou immergez-les complètement dans l'eau.
- N'inhalez pas la fumée s'il y a un dégagement.
- Si l'incident ne peut plus être maîtrisé sans risque, appelez sans tarder les pompiers.
- Avertissez également Bebat en téléphonant au numéro gratuit **0800 97 523**. Nous viendrons dans les plus brefs délais collecter les piles/batteries endommagées.



**CONSERVEZ TOUTES
LES INFORMATIONS
CONCERNANT BEBAT ICI**



INFORMATIONS UTILES

DEMANDER UN ENLÈVEMENT

Si vous nous contactez pour un enlèvement, nous viendrons gratuitement ramasser vos piles et batteries usagées dans les cinq jours ouvrables. Une demande d'enlèvement peut être introduite de différentes manières :

- Par e-mail à **collection@bebat.be**
- Par téléphone au numéro gratuit **0800 97 521**
- Via **Mybebat.bebat.be**, notre plateforme en ligne
- Via l'app Bebat Collect. Scannez l'un des codes QR ci-dessous pour la télécharger.



iOS



Google Play

CONSEIL : gardez votre code L à portée de main (voir couverture). Nous pourrions ainsi vous aider au mieux et plus rapidement.

NUMÉRO EN CAS D'INCIDENTS

Vous constatez des flammes, de la fumée ou une odeur étrange dans votre unité de collecte ? Suivez les procédures de sécurité de votre point de collecte et contactez immédiatement Bebat au numéro gratuit **0800 97 523**. Nous viendrons dans les plus brefs délais collecter l'unité de collecte ou les piles/batteries endommagées.

